



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 190 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0040 - Arrêté portant délégation de signature à : Dominique TEISSEDRE, Marie- Thérèse POREYE, François COULON, Stéphane GRIDELET, Isabelle GIRAULT, Line ELMIN, Claude CHUPIN, Fabrice CAVARO, Jérôme RATEAU, Erwann BERTIN, Emmanuel BORCHI, Anthony D'AGARO, Cécile CALLAUZENE, Christophe LEVASSEUR, Daniel PAING, Emilie VAN DE LAAK HUNTZINGER, Pascale LANTONNET, Chantal MAILLIEZ, Dominique MANGEL, Nathalie IMBERDIS, Joëlle CAUMON, PASSEMARD Nathalie, Françoise GALEZWOSKI, Nadia LEPAGNOL, Philippe PULICINO, Arrêté N °2013244-0041 - Arrêté portant délégation de signature à : Martine BADIE, Chantal BERNET, Xavier DUGAST, Laurence LEMOINE, Dominique LEROY, Joëlle FLOYD, Gaëlle LE NOUEN, Dominique ORTOLE, Stéphane PASSELANDE, Anne- Marie PIET, Denis REBEILLARD, Fabienne SANTERRE, Aurélien BOUIN, Pascale CABRERA, Arnaud KIROUAC, Tony PEREIRA, Philippe ROVIRA, Sylvie THOMAS	1
Arrêté N °2013244-0042 - Arrêté portant délégation de signature à : Yvan FROGET, Caty BRIQUET, Françoise DE GRANDPRE, Françoise MAUVAIS, Saphia ALAOUI, Myrva APPATORE, Raphaële AUNAY, Rachel BOEHLI, Pascal CHIQUET, Thierry COUET, Pierre COULEARD, Gilles GLEYO, Maryvonne LE GUILLOU, Corinne LOEUL, Eric MEYER, Carine POUSSE, Laurence PLUMAUGAT, Céline ROUSSEL, Marie- Claude THEPAUT, Fatma BAUCHER, Zohra MAHI, Pascale LAMAZIERE, Olivier PASQUES	6
Arrêté N °2013245-0035 - Arrêté portant délégation de signature à : Nicole CARLES, Nicole AIME, Dominique DULIEUX, Johann LOZANO, Dominique LERMUSIEAUX, Mai BUI, Sophie CLEMENT, Magali EVERHARD, Maguy HONORE, Frédéric LIGNEREUX, Virginie PECHBERTY, Luc MACREZ, Mohamed METAHRI, Thierry PEYTAVI, Marie- Christine PINCHE, Evelyne QUESTE, Christine TERRASSE, Laurent TIENOT, Gilles TORRES, Danielle VIBERT, Colette BERTHELOT, Cécile CARPENTIER, Chorlang GEORGIE, Josette GIOIRA, Gaele HECKMANN, Gérard MENCE, Marie Claude NERNO	8
	13



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0040

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Dominique TEISSEBRE, Marie- Thérèse
POREYE, François COULON, Stéphane
GRIDELET, Isabelle GIRAULT, Line
ELMIN, Claude CHUPIN, Fabrice CAVARO,
Jérôme RATEAU, Erwann BERTIN,
Emmanuel BORCHI, Anthony D'AGARO,
Cécile CALLAUZENE, Christophe
LEVASSEUR, Daniel PAING, Emilie VAN
DE LAAK HUNTZINGER? Pascale
LANTONNET, Chantal MAILLIEZ,
Dominique MANGEL, Nathalie IMBERDIS,
Joëlle CAUMON, PASSEMARD Nathalie,
Françoise GALEZWOSKI, Nadia
LEPAGNOI, Philippe PULICINO, 2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés
SIP Paris 1^{er}-2^{ème}
13, rue de la Banque
75002 Paris

DELEGATION DE SIGNATURE

La comptable, Madame Dominique TEISSEBRE, responsable du service des impôts des particuliers du SIP Paris 1^{er}-2e

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme POREYE Thérèse-Marie, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 1e/2e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

COULON François

GRIDELET Stéphane

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GIRAULT Isabelle

ELMIN Line

CHUPIN Claude

CAVARO Fabrice

RATEAU Jérôme

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BERTIN Erwann

BORCHI Emmanuel

D'AGARO Anthony

CALLAUZENE Cécile

LEVASSEUR Christophe

PAING Daniel

VAN de LAAK HUNTZINGER Emilie

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LANTONNET Pascale	contrôleur	200 €
MAILLIEZ Chantal	contrôleur	200 €
MANGEL Dominique	contrôleur	200 €
IMBERDIS Nathalie	contrôleur	200 €
CAUMON Joëlle	contrôleur	200 €
PASSEMARD Nathalie	contrôleur	200 €
GALEZWOSKI Françoise	agent	200 €
LEPAGNOL Nadia	contrôleur	200 €
PULICINO Philippe	contrôleur	200 €
VERNIER Jean-Marc	contrôleur	200 €
BOCCIARELLI Vanessa	agent	200 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom de l'agent	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
MADASCHI Philippe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

La comptable, responsable de service
des impôts des particuliers,



Dominique TEISSEDRE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013244-0041

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Martine BADIE, Chantal BERNET, Xavier
DUGAST, Laurence LEMOINE, Dominique
LEROY, Joëlle FLOYD, Gaëlle LE NOUËN,
Dominique ORTOLE, Stéphane
PASSELANDE, Anne- Marie PIET, Denis
REBEILLARD, Fabienne SANTERRE,
Aurélien BOUIN, Pascale CABRERA,
Arnaud KIROUAC, Tony PEREIRA, Philippe
ROVIRA, Sylvie THOMAS

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Centre et services spécialisés

SIE Paris 10^{ème} Nord

5 Cité Paradis

75475 PARIS Cedex 10

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECOUVREMENT

Le Comptable Public, Monsieur COUSIN Eric, responsable du service des impôts des Entreprises de Paris 10^{ème}-Nord ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer au nom du comptable.

aux agents affectés à l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade
BADIE	Martine	Inspectrice des finances publiques
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques
DUGAST	Xavier	Inspecteur des finances publiques
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques
LEROY	Dominique	Inspecteur des finances publiques
FLOYD	Joëlle	Contrôleuse des finances publiques
LE NOUEN	Gaëlle	Contrôleuse des finances publiques
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques
PASSELANDE	Stéphane	Contrôleur des finances publiques
PIET	Anne-Marie	Contrôleuse des finances publiques
REBEILLARD	Denis	Contrôleur des finances publiques
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques
BOUIN	Aurélien	Agent des finances publiques
CABRERA	Pascale	Agente des finances publiques
KIROUAC	Arnaud	Agent des finances publiques
PEREIRA	Tony	Agent des finances publiques
ROVIRA	Philippe	Agent des finances publiques
THOMAS	Sylvie	Agente des finances publiques

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable public,

Responsable du service des impôts des entreprises

Paris 10^{ème} Nord


Eric COUSIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0042

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à : Yvan FROGET, Caty BRIQUET, Françoise DE GRANDPRE, Françoise MAUVAIS, Sophia ALAOUI, Myrva APPATORE, Raphaële AUNAY, Rachel BOEHLI, Pascal CHIQUET, Thierry COUET, Pierre COULEARD, Gilles GLEYO, Maryvonne LE GUILLOU, Corinne LOEUL, Eric MEYER, Carine POUSSE, Laurence PLUMAUGAT, Céline ROUSSEL, Marie- Claude THEPAUT, Fatma BAUCHER, Zohra MAHI, Pascale LAMAZIERE, Olivier PASQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU
DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés
SIE Paris 9^{ème} Est
9 rue d'Uzès
75074 Paris Cedex 02

Délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9^{ème} Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Yvan FROGET, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIE Paris 9^{ème}, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
ALAOUI Saphia	Contrôleuse des finances publiques
APPATORE Myrva	Contrôleuse des finances publiques
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques
BOEHLI Rachel	Contrôleuse des finances publiques
CHIQUET Pascal	Contrôleur des finances publiques
COUET Thierry	Contrôleur des finances publiques
COULEARD Pierre	Contrôleur des finances publiques
GLEYO Gilles	Contrôleur des finances publiques
LE GUILLOU Maryvonne	Contrôleuse des finances publiques
LOEUL Corinne	Contrôleuse des finances publiques
MEYER Eric	Contrôleur des finances publiques
POUSSE Carine	Contrôleuse des finances publiques
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques
ROUSSEL Céline	Contrôleuse des finances publiques
THEPAUT Marie-Claude	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
BAUCHER Fatma	Agente des finances publiques
MAHI Zohra	Agente des finances publiques
LAMAZIERE Pascale	Agente des finances publiques
PASQUES Olivier	Agent des finances publiques

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
ALAOUI Saphia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MAHI Zohra	Agente des finances publiques	2 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs aux recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade
BRIQUET Caty	Inspectrice des finances publiques
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013,

La chef de service comptable, responsable du SIE Paris 9^{ème} Est

Nicole GOUILLARD





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0035

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Nicole CARLES, Nicole AIME, Dominique
DULIEUX, Johann LOZANO, Dominique
LERMUSIEAUX, Mai BUI, Sophie
CLEMENT, Magali EVERHARD, Maguy
HONORE, Frédéric LIGNEREUX, Virginie
PECHBERTY, Luc MACREZ, Mohamed
METAHRI, Thierry PEYTAVI, Marie-
Christine PINCHE, Evelyne QUESTE,
Christine TERRASSE, Laurent TIENOT,
Gilles TORRES, Danielle VIBERT, Colette
BERTHELOT, Cécile CARPENTIER,
Chorlang GEORGIE, Josette GIOIRA, Gaele
HECKMANN, Gérard MENCE, Marie Claude
NERNO *Arrêté N°2013245-0035 - 22/11/2013*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés

SIE Paris 10^{ème} arrondissement Sud

5 Cité Paradis

75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, Mme CARLES Nicole, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10 SUD ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme AIME Nicole, Inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 10 SUD, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

M. PASSERON Pierre	Agent des Finances publiques	2 000 €
M. POISSON Michel	Agent des Finances publiques	2 000 €
M. RICOLLEAU Ivan	Agent des Finances publiques	2 000 €
M. ROMERO-NOVAK Laurent	Agent des Finances publiques	2 000 €
Mme TULLIER Isabelle	Agent des Finances publiques	2 000 €
Mme VIBERT Danielle	Agent des Finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris le 2 septembre 2013

le, responsable de service des impôts des entreprises,

Nicole CARLES

